



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quinze octobre, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du neuf octobre 2020, s'est réuni au Pôle d'Animation, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Karine FONT, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Virginie BONNIER, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL

Absents :

Excusés : Ludovic GOY

Pouvoirs :

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

⇒ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 17 Septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

⇒ **Présentation du rapport annuel 2019 – Bibliothèque**

Véronique GOUTTENOIRE et Christelle ESSERTEL présentent le rapport 2019 de Croq'Livres. Pour rappel, c'est une bibliothèque communale gérée par une association. Véronique GOUTTENOIRE travaille sur 5 bibliothèques et travaille 5 heures par semaine à Larajasse.

Activité 2019 :

- 262 lecteurs actifs (emprunte au moins un document par an)
- 16% de la population est inscrite
- 45 nouveaux inscrits
- La bibliothèque est très fréquentée par les familles et les enfants
- Les tarifs sont toujours de 5€ pour les enfants et gratuite pour les moins de 16 ans
- La bibliothèque est gérée par une vingtaine de bénévoles. La fonction principale est l'accueil du public pendant les heures de permanences : Mercredi 15h-17h30 / Vendredi 16h-18h / Samedi 10h-12h / Dimanche 10h-11h30.
- En tout, 4 000 documents sont présents à la bibliothèque de Larajasse. Environ 200 livres sont acquis chaque année. Dans le réseau ComMonLy (29 bibliothèques), il y a 135 000 documents à disposition pour l'emprunt.
- Plus de 6000 documents prêtés en 2019 à la bibliothèque de Larajasse.

La bibliothèque organise des activités comme « Les bébés lecteurs » et met en place des expositions en fonction d'un thème défini. De plus, Véronique GOUTTENOIRE organise régulièrement des animations à la maison de retraite comme par exemple de la lecture à voix haute.

Chaque lecteur dispose d'une carte d'adhérent et peut accéder au réseau ComMonLy.

Reprise partielle de l'activité en 2020. La bibliothèque recherche des bénévoles pour assurer l'accueil au public.

⇒ **Délibérations**

⇒ **N°2020-38 : Tarif des insertions publicitaires dans le bulletin municipal**

Monsieur le Maire rappelle que les insertions publicitaires au bulletin municipal annuel permettent de réduire de près de moitié le coût du bulletin. Monsieur le Maire rappelle la dimension des encarts publicitaires, à savoir des ¼ de pages et des 1/10 de pages.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

- Pour les entreprises, artisans ou autres installés sur la commune de Larajasse :
 - o ¼ de page : 70 €
 - o 1/10 de page : 55 €
- Pour les entreprises, artisans ou autres installés hors du territoire communal :
 - o ¼ de page : 125 €
 - o 1/10 de page : 80 €

Une majoration de 16€ est également demandée par la société IML pour les professionnels qui désirent insérer une publicité pour la première fois.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver ces tarifs des insertions publicitaires au prochain bulletin municipal et également pour les bulletins municipaux des années à venir.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N°2020-39 : Attribution d'une subvention à l'association Croq'Livres**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a voté des crédits pour un montant global de 70 000 € au compte 6574 « subventions aux associations ».

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'étudier les demandes de subventions des associations. Monsieur Régis GUINAND présente la demande formulée par l'association Croq'Livres. Cette association a pour but la gestion de la bibliothèque communale, elle se substitue donc à la municipalité dans cette fonction. Elle présente un bilan financier à l'équilibre pour l'année 2019. Le bilan prévisionnel pour 2020 laisse présager un déficit de 1 700,00 € environ. L'association possède des fonds propres à hauteur de 5 000,00 €.

La commission « Jeunesse, Sports et Relations aux Associations » propose au conseil municipal l'attribution d'une subvention de 4000,00 € à l'association Croq'Livres.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N°2020-40 : Acquisition de terrains pour intégration dans le domaine public - Régularisation**

Monsieur le Maire rappelle que certains chemins privés ont des fonctions de desserte et la circulation sur ces chemins est ouverte à tous. Ils ont été enrobés il y a plus de 40 ans pour des raisons pratiques et économiques. Il convient dès lors de régulariser ces situations. Pour cela, Monsieur le Maire propose d'acquérir les chemins décrits ci-dessous à l'euro symbolique et à prononcer leur classement dans la voirie communale. Monsieur le Maire rappelle que l'article L141-3 du Code de la voirie routière dispense d'enquête publique les procédures de classement et déclassement des voies communales dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

Monsieur le Maire propose l'acquisition des chemins suivants: Le Bras, Le Petit Mazel, Le Bonnard, Le Montaugier, Basson et Pins Pénéons à 1 € symbolique pour régulariser ces situations.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N°2020-41 : Vente de terrains - Régularisation**

Monsieur le Maire présente la possibilité de vendre deux parcelles en échange de l'achat de trois parcelles. Selon la réglementation, l'échange de chemins ou de parcelles n'est pas possible, ce qui conduit à acheter et vendre à l'euro symbolique.

Ceci a pour but de régulariser une situation antérieure. Ces deux parcelles correspondent à 2 chemins ruraux abolis qui ont été déplacés jadis pour des raisons pratiques et économiques.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N°2020-42 : Présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2019 (RPQS)**

M. Jean Marc BRUYAS présente le SIEMLY : ce syndicat a été fondé en 1948 avec 24 communes. Actuellement, il y a 75 communes adhérentes. M. Bernard Chaverot en est le Président.

M. Jean Marc BRUYAS présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2019.

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation du rapport, approuve le RPQS d'eau potable pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité

⇒ **Questions diverses**

⇒ **Commission Finances**

- Suivi budgétaire à fin septembre 2020 :

- Dépenses de Fonctionnement dans le Plan de Marche à 698 K€ soit 70% du prévisionnel. A noter cependant que plusieurs lignes sont au-delà des budgétés, certes essentiellement pour des raisons techniques et comptables, mais certaines suite à de réels dépassements.
- Recettes de Fonctionnement également dans le bon trend à 918 K€ soit 79%.
- D'où un Résultat de Fonctionnement bénéficiaire de 220 K€ dépassant d'ores et déjà les 165 K€ (minimum) budgétés.
- Au niveau de la Section d'Investissement, avec déjà près de 1 150 K€ réalisés (71% du prévisionnel) et seulement 52 K€ de recettes perçues (27%), le besoin s'affiche naturellement à près de 1 100 K€ mais en totale adéquation avec le budget bâti sur la base des nombreux investissements programmés et/ou envisagés sur 2020.
- A noter également, hors budget principal, la perception de 45 K€ sur celui de la ZA suite à la vente du dernier terrain disponible.
- Au final notre Trésorerie s'affiche naturellement en net recul à un peu plus de 800 K€ (versus 1,6M€ il y a encore quelques semaines) mais qui demeure suffisante pour assumer les besoins futurs même si, comme toujours et encore plus en cette période, il convient de rester prudent et attentif.

⇒ **Commission Voirie**

- Une main courante a été posée pour des chutes de branches sur la route du Carpin. Un courrier a donc été adressé à tous les propriétaires concernés le long de cette route. Ceux-ci vont se concerter afin d'élaguer les branches gênantes.
- Mur s'effondrant au Moreau : les travaux de réfection seront réalisés prochainement par FONT TP
- Pour les enrobés, il est prévu de réaliser le chemin des Loives, la Rivoire, les Joanets et la Ferrandina.

⇒ **Commission Ecoles**

- Cantine ; les CP et CM2 sont servis sous forme de self. Entre 70 et 75 enfants sont présents chaque jour à la cantine
- Garderie très fréquentée de 16h15 à 17h30. Entre 18h et 18h30, il n'y a plus qu'un ou deux enfants
- Conseil municipal des enfants : la commune a acheté une cabane qui servira de boîte à livres. De plus, des boîtes à bouchons seront installées pour l'association « Marchons avec Alicia ». Les élections du nouveau conseil municipal des enfants auront lieu après les vacances de la Toussaint.

⇒ **Commission Info**

- Travail en cours sur le nouveau site internet

⇒ **Commission Tourisme**

- Après avoir parcouru tous les sentiers existants, il a été constaté que les anciens balisages étaient effacés ou inexistantes. Les panneaux des circuits des villages ne sont plus d'actualité.
- Sur la base d'une carte IGN, 3 petits circuits vont être tracés autour des bourgs, puis un grand pour faire le tour de la commune. Viendront ensuite des ramifications et tous les circuits se rejoindront.
- Pour le marquage du nouveau balisage, un pochoir sera réalisé en reprenant les 3 clochers du logo de Larajasse avec le numéro ou la lettre du circuit.
- Pour information, la maison de pays va faire une exposition intitulée : « il était une fois les bistrotts de 1930 à aujourd'hui ».

⇒ **Commission Economie**

- La personne intéressée pour le Bar des Gones retire sa candidature pour le moment étant donné les contraintes sanitaires actuelles. Dossier à suivre.
- LE RUCHER DU MOULIN et LA FERME DES PIAFS sont présents sur le marché le vendredi soir, 1 fois sur 2 et jusqu'à fin décembre.
- Adeline AGAVIOS, entreprise de toilettage ambulante, devrait venir prochainement à raison de 2 fois par mois, sur le parking situé à côté du local technique, de 8h à 17h.

⇒ **Commission Jeunesse, Sports et Relations aux Associations**

- Modalités d'attribution des subventions aux associations communales. Les critères dont la commission tient systématiquement compte pour proposer d'attribuer les subventions sont les suivants :
 - Intérêt général : ce critère est subjectif et lié à la sensibilité de chacun des membres de la commission par rapport à l'activité de l'association.
 - Gestion financière : ce critère permet d'apprécier la bonne gestion financière de l'association. C'est un critère factuel. Le bilan financier de l'année écoulée (déficit ou bénéfice) est bien entendu examiné, mais il est également rapporté en pourcentage par rapport au budget global. Les fonds propres de l'association (trésorerie) doivent également être pris en compte.
 - Nombre d'adhérents : ce critère permet d'apprécier objectivement l'importance de l'association au sein de la commune. Seuls les adhérents jansaires sont pris en compte.
 - Avantages en nature : ce critère permet de recenser les aides autres que financières apportées par la commune. Ce sont les mises à disposition de locaux à titre gracieux (salles, pôle...), l'achat de petits équipements, la mise à disposition de véhicules...

⇒ **Commission Environnement**

- Distribution de 162 poules
- Installation d'un deuxième poulailler partagé ; dans le poulailler de la maison Grange à Larajasse. Nous recherchons des personnes intéressées pour participer

⇒ **Informations diverses**

- Bilan financier des travaux de réhabilitation du stade en gazon synthétique :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (MARS 2019)				
DEPENSES			RECETTES	
Coût des travaux	535 000,00 €	642 000,00 €	Subvention Département	190 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	10 000,00 €	12 000,00 €	Subvention FFF	20 000,00 €
Etudes complémentaires	5 000,00 €	6 000,00 €	Subvention Région	145 000,00 €
			Estimation vente ancien terrain	200 000,00 €
TOTAL	550 000,00 €	660 000,00 €	TOTAL	555 000,00 €
			AUTOFINANCEMENT	105 000,00 €

BILAN FINANCIER DE FIN DE TRAVAUX (SEPTEMBRE 2020)				
DEPENSES			RECETTES	
Coût des travaux	566 520,05 €	679 824,06 €	Subvention Département	190 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	6 500,00 €	7 800,00 €	Subvention FFF	24 000,00 €
Relevé topographique	1 150,00 €	1 380,00 €	Subvention Région	145 000,00 €
Contrôle mâts éclairage	1 500,00 €	1 800,00 €	Estimation vente ancien terrain (5000 m ² x 35,00 €)	175 000,00 €
Achat conteneur	2 450,00 €	2 940,00 €	FCTVA	87 500,00 €
Reprise branchement d'eau (SUE)	1 104,23 €	1 325,08 €		
Reprise branchement d'eau (FTP)	1 717,62 €	2 061,14 €		
Achat matériel entretien	2 250,00 €	2 700,00 €		
TOTAL	583 191,90 €	699 830,28 €	TOTAL	621 500,00 €
			AUTOFINANCEMENT	78 330,28 €

- Fibre optique : les premiers habitants de la commune ont été équipés, le déploiement a commencé
- Mini MJ : nous allons relancer le projet en nous appuyant sur le Centre Social de Saint Symphorien (qui va en organiser pendant les vacances scolaires dès celles de cet automne : le 26/10 pour Larajasse) et la MJC de Saint Martin en Haut.
- Assainissement du Centre Bourg de Larajasse : la première réunion organisée par la CCMDL s'est déroulée mercredi dernier 7 octobre. Le bureau d'étude a donné le planning : aux alentours de septembre 2021 dans le meilleur des cas ce qui signifie que notre projet Centralité 2 ne pourra débuter qu'au mieux en 2022. Et avant toute chose, un diagnostic général doit être fait et à ce titre chaque propriétaire d'habitation concerné sera contacté pour un audit. Pour rappel, il aura ensuite 2 ans pour se raccorder (à ses frais) au niveau réseau. De même le réseau actuel (mixte), qui sera conservé pour les eaux pluviales, devra être vérifié et... si défectueux, remis en état.
- La Commune a lancé une consultation pour faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du terrain de football de la Marthaudière.
- Antenne Orange aux Martinières : le "New Deal Mobile" est un accord initié en janvier 2018 qui prévoit un impératif pour les 4 grands opérateurs français (Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free) d'améliorer le réseau mobile dans les zones définies par le gouvernement et l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes). Les opérateurs sont engagés vis-à-vis du gouvernement : obligations contraignantes qui feront objet de sanctions par l'ARCEP en cas de non respect. Ces obligations concernent l'amélioration des services voix et données mobiles et l'utilisation de la 4G. Les élus ont contacté les associations d'élus et notre avocate pour connaître nos droits et obligations. Il n'est pas possible de s'opposer à ce projet, sauf si ceci est contraire aux règles d'urbanisme en vigueur sur la commune. Il n'est pas possible de l'installer sur l'antenne aux Loives.
- Le Téléthon est annulé
- Problème de médecins sur le territoire : il en manque de plus en plus et ceci pose problème, notamment au sein de la maison de retraite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10